



Le projet est structuré en deux phases principales, chacune étant assortie de calendriers soigneusement planifiés pour tenir compte de la construction, des installations de Fournitures et Finitions d'Équipements (FF&E) et des écarts de calendrier obligatoires spécifiés par le client. Vous trouverez ci-dessous une ventilation détaillée des exigences en matière de calendrier:

Remarque : la semaine 1 du calendrier représente la première semaine de mobilisation sur le site et commencera une semaine après l'attribution du contrat à l'entrepreneur général (AG).

1. Phase 1 :

- La construction commence au 12e étage et au 1er étage, dans la zone 1-A.
- Une fois la construction de la zone 1-A du 1er étage terminée, la zone sera prête à recevoir les installations de FF&E. Cette étape marque le début d'une période de 8 semaines avant que les activités de construction ne commencent dans la zone 1-B du 1er étage.
- Une fois que la construction du 12e étage est terminée et que la zone est prête à recevoir les installations de FF&E, il y a un intervalle de 15 semaines avant que les activités de construction de la phase 2 ne commencent au 11e étage.
- La date de début des travaux de construction au niveau 1-C doit respecter un délai minimum de 8 semaines après l'achèvement des travaux de construction au niveau 1-B. En outre, il y a une période d'interdiction pendant laquelle aucune construction ne peut avoir lieu au niveau 1 en raison des élections canadiennes, de la fin octobre 2025 au début janvier 2026. Par conséquent, la date de début de la construction du niveau 1-C devrait être planifiée après la période d'interdiction des élections.

2. Phase 2 :

- La construction de la phase 2 démarre avec les travaux du 11e étage, qui commencent 15 semaines après que le 12e étage soit prêt à l'installation de FF&E.
- La construction du 13e étage débute 19 semaines après l'achèvement des travaux du 12e étage, ce qui laisse suffisamment de temps pour les préparatifs et l'installation de FF&E.

3. Installation des FF&E :

- L'installation des équipements est gérée par un fournisseur distinct, mais l'entrepreneur général (AG) se chargera des raccordements finaux et des branchements divers nécessaires à l'achèvement des installations. La coordination de l'entrepreneur général avec le fournisseur de FF&E est essentielle pour assurer une installation sans faille dans toutes les zones.

4. Lacunes dans le calendrier et exigences du client :

- Le client impose des délais spécifiques entre les activités de construction dans les différentes zones afin de faciliter la logistique d'emménagement et de sortie, le retrait du mobilier et la préparation des zones pour la remise à l'entreprise générale pour les phases suivantes.
- BGIS aidera à identifier toutes les efficacités possibles en matière de calendrier, bien que des ajustements au calendrier établi ne puissent être garantis.

5. Contraintes externes :

- La date de début des travaux de construction dans la zone 1-C du 1er étage peut être modifiée en raison des échéances électorales canadiennes, la construction étant limitée pendant les périodes électorales. Ce calendrier exige des soumissionnaires qu'ils planifient soigneusement les ressources et la coordination avec le client et les fournisseurs de mobilier et d'équipement afin de respecter les phases structurées et les écarts du